Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire
National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et la politique de la ville
Agence Urbaine de Taza-Taounate

المملكة المغربية
وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير
والإسكان وسياسة المدينة
الوكالة الحضرية لتازة-تاونات

BC 21/2026 relatif à la « Travaux d'aménagement des salles de bain et réfection des locaux du siège de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate»

CAHIER DES CHARGES

Article 1 : Objet de la commande

La présente commande a pour objet : Travaux d'aménagement des salles de bain et réfection des locaux du siège de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.

Article 2 : Consistance des prestations

La présente prestation couvre l'ensemble des opérations suivantes :

1. Démolition et décapage du revêtement du sol et mural de la salle de bain premier étage

- Décapage du revêtement mural et du sol y/c évacuation
- Décapage de l'Enduits intérieurs au mortier de ciment existant y/c
- Quantité demandée : 3 (M3)

2. Revêtement du sol en carreaux de la salle de bain (Premier étage)

- Fourniture et pose de revêtements de sol en carrelage grès cérame premier choix, incluant tous matériaux, chape ou ragréage, accessoires et main d'œuvre nécessaires pour obtenir un ouvrage fini, étanche et conforme aux règles de l'art
- Mise à niveau du support avant pose du sol avant pose
- Utilisation de carrelages respectant la planéité, la régularité des dimensions et la résistance antidérapante, indispensable pour un sol de salle de bain
- Carrelage sol grès cérame émaillé de premier choix, rectifié, format minimum 60×60 cm au moins
- Aspect : finition mate, design contemporain, coloris à choisir par l'administration dans une gamme prémium « haut de gamme ».
- Pose collée sur chape ou ragréage, au mortier-colle compatible avec grès cérame, avec double encollage pour grands formats.
- Contrôle des pentes dans les zones de la salle de bain (écoulement vers siphon).
- Respect des alignements, des joints et de la planéité (absence de marches ou surépaisseurs)
- Joints entre carrelage et appareils sanitaires ou menuiseries (receveur, encadrement de porte) traités au mastic silicone sanitaire anti-moisissure.
- Nettoyage soigneux après jointoiement : élimination des laits de ciment et résidus, essuyage, rinçage
- (Echantillon à valider avec le maitre d'ouvrage)
- Quantité demandée : 28 (M2)

3. Revêtement du sol en carreaux de la salle de bain (Premier étage)

- Fourniture et pose de revêtements de sol en carrelage grès cérame premier choix, incluant tous matériaux, chape ou ragréage, accessoires et main d'œuvre nécessaires pour obtenir un ouvrage fini, étanche et conforme aux règles de l'art
- Mise à niveau du support avant pose du sol avant pose
- Utilisation de carrelages respectant la planéité, la régularité des dimensions et la résistance antidérapante, indispensable pour un sol de salle de bain
- Carrelage sol grès cérame émaillé de premier choix, rectifié, format minimum 60×60 cm au moins

- Aspect : finition mate, design contemporain, coloris à choisir par l'administration dans une gamme prémium « haut de gamme ».
- Pose collée sur chape ou ragréage, au mortier-colle compatible avec grès cérame, avec double encollage pour grands formats.
- Contrôle des pentes dans les zones de la salle de bain (écoulement vers siphon).
- Respect des alignements, des joints et de la planéité (absence de marches ou surépaisseurs)
- Joints entre carrelage et appareils sanitaires ou menuiseries (receveur, encadrement de porte) traités au mastic silicone sanitaire anti-moisissure.
- Nettoyage soigneux après jointoiement : élimination des laits de ciment et résidus, essuyage, rinçage
- (Echantillon à valider avec le maitre d'ouvrage)
- Quantité demandée : 8 (M2)

4. Fourniture et installation de siège de toilette

- Fourniture et installation de siège de toilettes (abattant WC)
- Fourniture et installation de siège de toilettes (abattants WC) complets de gamme haute, compatibles avec les cuvettes existantes, de (marque ROCA ou équivalent) de qualité supérieure
- Douchette branché au robinet d'Arrêt (haute gamme) ;
- Les sièges devront être conçus pour un usage intensif et présenter les caractéristiques suivantes :
- Installation de la plomberie et touyetterie et des canaux des eaux usée, arrêts d'eau séparée
- Matériaux et finition
- Abattant en matériau thermodur (duroplast) ou équivalent, haute résistance, dur et rigide,
- Matériaux offrant une meilleure résistance aux chocs, rayures et décoloration que les plastiques standards.
- Surface lisse, hygiénique, sans arêtes vives, facile à nettoyer et à maintenir.
- Finition haut de gamme : Blanc sanitaire (à valider avec le Maître d'ouvrage).
- Charnières et systèmes
- Charnières en métal inox ou renforcées, anti-corrosion.
- Système de Fermeture douce (soft-close) ;
- Mécanisme de fixation robuste, facilement démontable pour nettoyage et maintenance.
- Confort et ergonomie
- Profil ergonomique, assise confortable, adaptée à une utilisation quotidienne.
- Forme : allongée, selon cuvette
- Éviter les reliefs ou aspérités qui retiennent les impuretés.
- Echantillon à valider avec le maitre d'ouvrage
- Quantité demandée : 1 (unité)

5. Fourniture et installation de bidets

- Fourniture et installation de bidets suspendus en céramique sanitaire vitrifiée de haute qualité

- (marque Roca ou équivalent), à fixation murale invisible sur bâti-support, bâti-support compris, conçus pour une installation contemporaine et un entretien facilité.
- L'équipement est fourni avec un robinet mitigeur monocommande haut de gamme pour bidet, à cartouche céramique, assurant un réglage précis du débit et de la température. La robinetterie de qualité supérieure privilégie la durabilité, la résistant à la corrosion, finition chromée, avec dispositif d'économie d'eau.
- Installation de la plomberie et touyetterie et des canaux des eaux usée, arrêts d'eau séparée
- Caractéristiques techniques
- Type : bidet suspendu mural.
- Matériau : céramique sanitaire vitrifiée.
- Fixation : invisible sur bâti-support.
- Dimensions indicatives : 54 cm x 35 cm.
- Robinetterie : mitigeur monocommande haut de gamme.
- Cartouche : céramique.
- Finition : chromée brillante ou finition design.
- Entretien : surface lisse, nettoyage facile.
- Installation : évacuation et alimentation dissimulées dans la cloison.
- Exigences de pose
- Hauteur de pose : 40 à 45 cm du sol fini ; distance minimale de 40 cm avec les équipements voisins et espace libre de 60 cm devant le bidet.
- Echantillon à valider avec le maitre d'ouvrage
- Quantité demandée : 2 (unité)

6. Fourniture et installation de meubles de vasques suspendues

- Vasque à poser en porcelaine haut de gamme (45 cm × 60 cm, au choix de l'administration), sur plan en marbre.
- Le présent poste comprend la fourniture, la pose et le raccordement de meubles de vasques suspendues de salle de bain, de style contemporain haut de gamme, incluant:
- Vasques associées, intégrées, en céramique, de qualité supérieure, de design contemporain (au choix de l'administration)
- Dimension = 1 m /60cm ajusté à la salle de bain
- Meuble sous-vasque suspendu avec rangements 50 cm,
- Plan (en marbre au choix maître d'ouvrage),
- Plan vasque posé sur meuble MDF hydrofuge, avec fixations dimensionnées pour supporter la charge du marbre.
- Fixations mécaniques adéquates dans le mur (chevilles adaptées au support
- Mise de niveau du plan vasque (horizontalité parfaite) et alignement par rapport aux murs et aux équipements.

- Quincaillerie, fixations, et accessoires nécessaires au bon fonctionnement et à la finition
- Installation de la plomberie et touyetterie et des canaux des eaux usée, arrêts d'eau séparée
- Rangements :
- portes avec à fermeture douce (soft-close),
- Organisation intérieure permettant le passage du siphon et le rangement des produits de toilette.
- Percements prévus pour bonde et robinetterie (sur plan ou murale selon conception).
- Installation d'un miroir avec éclairage LED doux de 1 m× 0,60 m
- Fixation et installation
- Hauteur de pose : environ 90 cm du sol vasque comprise, pour un confort d'utilisation.
- Charnières en métal inox ou renforcées, anti-corrosion.
- Système de Fermeture douce (soft-close)
- Mécanisme de fixation robuste, facilement démontable pour nettoyage et maintenance.
- Raccordements et finitions
- Mise en place des accessoires :
- Mitigeur, Bondes, siphons, flexibles de raccordement,
- Préparation des réservations pour alimentation et évacuation.
- Réalisation des joints d'étanchéité entre plan/vasque et mur à la mastic silicone sanitaire (anti-moisissure). Alignement esthétique avec les revêtements muraux et le carrelage, respect du design global de la salle de bain.
- Installation des arrêts d'eau séparée
- L'équipement est fourni avec un robinet mitigeur monocommande haut de gamme pour lavabo, à cartouche céramique, résistant à la corrosion, finition chromée, avec dispositif d'économie d'eau. assurant un réglage précis du débit et de la température
- (fiche technique à valider avec le maitre d'ouvrage)
- Quantité demandée : 2 (Unité)

7. Réaménagement de la Plomberie et des tuyaux des eaux usées

- Réaménagement de l'installation existante de conduite des eaux potables et usées de la salle de bain, y compris alimentations, évacuations et robinets d'arrêt séparés pour chaque appareil du premier étage et du rez- de- chaussée magasin acceuil ;
- Dépose, décapage et remplacement de l'existant ;
- Fourniture, pose et remplacement de la tuyauterie d'eaux potables (tube multicouche ou PPR, diamètres adaptés), linéaire estimé à 60 m, et raccordement à l'installation existante
- Traitement des canaux des égouts de la salle de bain du premier étage et du rez-de-chaussée
- Fourniture, pose et remplacement de la tuyauterie des eaux usées (PVC assainissement, diamètres adaptés), linéaire estimé à 10 m, et raccordement à l'installation existante.
- Quantité demandée : 1 (Forfait)

8. Remplacement du Couvercle de plafond circulaire en vitre armé

- Dépose Remplacement du Couvercle de plafond circulaire du magasin, fixe et ajusté à l'existant
- Diamètre nominal : 1 500 mm.
- Vitrage : Verre armé (maille métallique incorporée), épaisseur à définir (ex. 6 mm);
- exigences de sécurité (résistance aux chocs, fragmentation).
- bordure : Profilé périphérique en acier galvanisé, assurant :
- l'appui du verre ;
- la fixation au support ;
- la compression du joint d'étanchéité.
- Quantité demandée : 1 (U)

9. Electricité

- Réaménagement des installations d'électricité de la salle de bain
- Raccordement aux disjoncteurs associés avec un câblage électrique 3 × 2,5 mm² de 15 m et un interrupteur différentiel 16 A – 30 mA (Schneider, Legrand ou équivalent), tubage, saignées et toutes sujétions d'exécution
- Raccordement des câbles pour installation des prises et de l'éclairage de la salle de bain;
- Installation de trois prises par salle de bain de marque Simon ou équivalent dans la salle de bain au choix de l'administration ;
- Installation de plafonnier et spots étanches (huit ou plus) fixée au plâtre à la salle de bain au choix de l'administration
- Installation de plafonnier et spots étanches (dix ou plus) fixée au plâtre au magasin et couloir au choix de l'administration
- Quantité demandée : 1 (forfait)

10. Plâtre

- Aménagement du plafond de la salle de bain du premier étage
- Réfection des surfaces en plâtre endommagées par l'humidité dans les salles de bain, et des parties déposées pour résoudre les blocages des égouts (accueil et magasin du rez-de-chaussée) surface estimée à 100 m².
- Quantité demandée : 100 (M2)

11. Peinture

- Peinture vinylique mate sur murs intérieurs et plafond y/c décapage de l'existant 200 m
- Y compris la peinture de sept salles de bain et des portes en laquée
- Remplacement des chambrettes de portes de la salle de bain du premier étage et de la Poignets et Béquilles · Fermes portes.
- Quantité demandée : 200 (M2)

Article 3 : Références réglementaires et contractuelles

L'exécution de la prestation est soumise :

- Aux textes généraux et spéciaux applicables aux marchés publics, notamment le décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et toute réglementation en vigueur concernant la sécurité.
- Aux documents contractuels suivants, qui revêtent une importance capitale :
    - Le bon de commande attribué et signé par le maître d'ouvrage.
    - Le devis détaillé.
    - Le présent cahier des charges signé avec la mention « lu et accepté ».

Article 4 : Délai et lieu d'exécution

Le délai global d'exécution est fixé à deux (2) mois à compter de la date de la notification du bon de commande. Les prestations seront exécutées au lieu suivant : Siège de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.

Article 5 : Pénalités de retard

En cas de dépassement du délai contractuel, il sera appliqué une pénalité journalière de un pour mille (1‰) du montant du bon de commande, plafonnée à 8% du montant total TTC du bon de commande.

Article 6 : Obligations du prestataire

Il incombe au prestataire de s'assurer d'être pleinement couvert par les polices d'assurance nécessaires contre l'ensemble des risques liés à l'exécution des prestations objet du présent bon de commande (notamment pour les accidents du travail et la responsabilité civile).

Il est expressément convenu que l'Agence Urbaine de Taza-Taounate décline toute responsabilité, sous quelque forme que ce soit :

- En cas d'accident ou d'incident survenant au personnel du prestataire lors de l'exécution de la prestation.
- En cas de dommages matériels ou corporels causés aux biens de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate ou à des tiers du fait des interventions réalisées par le prestataire.

Le prestataire assume seul l'entière responsabilité civile et pénale découlant de ses interventions et de l'exécution de la présente commande.

Le prestataire s'engage à respecter les normes de sécurité, d'hygiène et les observations formulées par le maître d'ouvrage.

Article 7 : Garanties

Le matériel fourni doit être neuf, d'origine, et bénéficier d'une garantie d'au moins six (6) mois, cette période de garantie débutant à compter de la date de la réception provisoire.

Pendant la période de garantie, le prestataire s'engage à assurer :

- La maintenance corrective
- Le remplacement gratuit des pièces défectueuses

Article 8 : Réception des prestations

À l'achèvement de l'ensemble des prestations prévues au bon de commande, le prestataire en informe le maître d'ouvrage par écrit. Le maître d'ouvrage procède alors, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification d'achèvement, à la vérification de la conformité des prestations réalisées.

La réception des prestations s'effectue en deux phases distinctes

Réception provisoire : Prononcée après :

- Contrôle de la conformité des équipements livrés aux spécifications techniques
- Vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements installés

Réception définitive : Prononcée à l'issue du délai de garantie fixé à six (6) mois à compter de la date de la réception provisoire, sous réserve de la levée de toutes les réserves éventuelles et de la bonne exécution des obligations de garantie. Un procès-verbal de réception définitive est alors établi.

Article 9 : Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera sur la base des prix unitaires du bon de commande, appliqués aux quantités réellement exécutées et constatées par l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.

Le paiement des prestations s'effectuera selon les modalités suivantes :

- **Après réception provisoire** :

Le paiement du montant du bon de commande, déduction faite de la retenue de garantie, sera effectué sur présentation des factures et après constatation de la bonne exécution et de la réception provisoire desdites prestations par l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.

- **Retenue de garantie** :

Une retenue de garantie égale à 7% du montant du bon de commande.

Cette somme ne sera libérée et versée au prestataire qu'après l'établissement du procès-verbal de réception définitive, constatant la levée de toutes les réserves et la bonne exécution des obligations de garantie.

Article 10 : Litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les litiges sont soumis aux tribunaux compétents.

Article 11 : Dispositions diverses

Toute disposition non explicitement prévue dans le présent cahier des charges est régie par les textes généraux applicables aux marchés publics et par les instructions du maître d'ouvrage.

Le maitre d'ouvrage :

Directeur de L'Agence Urbaine
de Taza - Taounate

Signé Mohammed BOUJADLI

Signature du soumissionnaire :

(Signature plus la mention lu et accepté manuscrite)